

## LES ABATTOIRS FRANÇAIS ATTENDENT ENCORE LES EFFETS DU SALAIRE MINIMUM ALLEMAND

Une dépêche AFP du 8 décembre fait le point sur la mise en place d'un salaire minimum en Allemagne il y a un an. Ce qu'il en ressort : cela n'a en rien résolu le problème de compétitivité des abatteurs français vis-à-vis de leurs collègues allemands ; deux raisons à cela : une mise en œuvre réelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier... 2017, et la non application aux travailleurs détachés. «*Malheureusement rien n'a changé*», confirme ainsi Pierre Halliez, directeur général du syndicat **Culture viande**, car «*le Smic allemand se met en place de manière très progressive*». La branche de l'industrie de la viande allemande a obtenu de pouvoir «*reporter l'application en 2017 et de monter les salaires de façon très progressive*» selon Pierre Halliez. Par ailleurs, la mise en place d'un salaire minimum n'a pas eu de conséquences importantes, car «*il y a près de 80% de travailleurs détachés*» dans les abattoirs allemands. «*L'écart du coût de la main d'œuvre entre la France et l'Allemagne ne tient pas seulement au niveau des salaires, mais surtout au niveau des charges sociales et celles des travailleurs détachés sont payées dans leur pays d'origine qui sont souvent des pays qui ont un très faible niveau de protection sociale*», ce qui représente une «*distorsion de concurrence*» a encore expliqué Pierre Halliez à l'AFP.

«*La main-d'œuvre détachée atteindrait 30% de la masse salariale dans l'industrie allemande de la viande (de l'abattage-découpe jusqu'à la transformation), mais jusqu'à 70% dans certains abattoirs (notamment les plus importants en porc)*», indique l'IFIP, citant une enquête du syndicat allemand des travailleurs de l'agro-alimentaire.

Aussi, la filière porcine en appelle à un dispositif de baisse des charges sociales de 25% «*au moins le temps qu'on puisse retrouver de la compétitivité à plus long terme et régler le problème des travailleurs détachés*» a expliqué Pierre Halliez.

## PORC : L'INTERPROFESSION RECUE MAIS TOUJOURS PAS ENTENDUE

Le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a réuni les représentants de la filière porcine le 17 décembre dernier pour faire un point sur la situation d'une filière, que l'ensemble des acteurs qualifient de préoccupante.

Le Ministre a rappelé son attachement et confiance à l'interprofession, lui a demandé de dégager des perspectives et de travailler sur une feuille de route.

Malheureusement, lors de cette rencontre encore, le Ministre n'a pris en compte aucune des revendications de la profession, confirmant ainsi les termes de la récente prise de position de Culture Viande (communiqué de presse du 10/12/2015).

Pour le Ministre, les actions prioritaires à conduire se concentrent autour de la contractualisation, seul outil selon lui permettant de desserrer l'étau des prix, de mieux répartir la valeur au sein de la filière et de sécuriser les approvisionnements.

Le Ministre a également souhaité que le logo « viande de France » soit valorisé et accompagné d'un cahier des charges. Il a également réaffirmé son souhait d'améliorer la transparence en publiant des cotations de pièces dans la filière porcine.

La production (FNP) et le président d'INAPORC ont présenté un projet de fonds privé associant les éleveurs et les grandes et moyennes surfaces, visant à compenser les aléas d'un marché fluctuant.

Pour **Culture Viande**, représenté à cette réunion par Thierry Meyer (président de la section porcine), ni la contractualisation ni la publication de cotations des pièces ne sont des remèdes adaptés pour la filière pour laquelle les causes majeures des difficultés sont : le manque de compétitivité, le repli de la consommation, l'absence de l'étiquetage de l'origine sur les produits transformés et l'accumulation depuis des années de contraintes réglementaires et charges devenues insupportables.

## MICHEL PRUGUE, ELU PRESIDENT DE COOP DE FRANCE

Michel Prugue, 57 ans, agriculteur dans les Landes et Président groupe coopératif Maïsador a élu le 17 décembre à la Présidence de Coop de France. Il succède à Philippe Mangin, qui, à la tête du syndicat des coopératives agricoles depuis 15 ans n'a pas souhaité se représenter à la présidence. Cinq vice-présidents ont également été élus : Boris Calmette (Terroirs de la Voie Domitienne), Olivier de Bohan (Cristal Union), Jean-Marie Gabillaud (Cavac), Hubert Garaud (Terrena), Christian Pèes (Euralis).